



Réunion du Comité du Fonds fiduciaire du FTP
Washington D.C. (réunion virtuelle)
Jeudi 24 juin 2021

RAPPORT SUR LES RISQUES DU CTF - RESUME

DÉCISION PROPOSÉE

Le Comité du Fonds fiduciaire du FTP a examiné le document CTF/TFC.26/4 intitulé *Rapport sur les risques du CTF*, et a pris note avec satisfaction des progrès réalisés à l'appui des travaux du Fonds pour les technologies propres.

Le Comité du Fonds fiduciaire demande à l'Unité administrative des CIF de continuer à recenser, évaluer et suivre les principaux risques auxquels le programme est exposé et à faire rapport sur ces derniers.

1 Introduction

1. Les risques auxquels l'économie mondiale est exposée demeurent importants parce que la pandémie de COVID-19 (la pandémie) ne cesse d'évoluer, bien que les perspectives soient moins sombres qu'il y a six mois. Les multiples vaccins contre la COVID-19 qui s'avèrent efficaces sont source d'optimisme, et offrent des possibilités de reprise et de reconstruction économiques à l'échelle mondiale.
2. Tous les programmes des CIF continuent de courir des risques de crédit et de marché ainsi que des risques opérationnels plus marqués par suite de la pandémie. L'Unité administrative des CIF a, en particulier, observé les nombreux effets de la pandémie sur la mise en œuvre des projets et la solidité financière des bénéficiaires des ressources des Fonds. Il est probable que les projets continueront de se heurter à des problèmes opérationnels à court terme, les restrictions imposées aux déplacements et les perturbations des chaînes d'approvisionnement continuant d'entraver le déroulement de certaines activités. Ces obstacles devraient toutefois s'atténuer au cours des 24 prochains mois.
3. Les agences de notation du crédit s'accordent maintenant à penser que le cycle du crédit a probablement atteint son point le plus bas et que les taux de défaillance diminueront en 2021. Leur avis est motivé par la réouverture escomptée de l'économie mondiale par suite de l'accélération du rythme des vaccinations dans le monde entier. Toutefois, bien que l'Unité administrative des CIF ne pense pas que les défaillances et les pertes attendues par suite de la pandémie, qui sont importantes, continueront d'augmenter, elle s'attend à ce que ces dernières persistent à moyen terme et, dans certains cas, à long terme.
4. Ce rapport présente des évaluations des risques les plus importants auxquels le Fonds pour les technologies propres (CTF) est exposé.

1.1 Récapitulation des risques

5. Les données au 30 juin 2020 ont été utilisées dans le but d'identifier les projets exposés à des risques au stade de la mise en œuvre et de les comparer aux projets identifiés dans le rapport sur les risques du CTF précédent (qui avait évalué ces risques sur la base des données au 31 décembre 2019). Des informations plus récentes ont été utilisées dans le cas de certains projets, comme indiqué dans le rapport. Les données au 31 mars 2021 ont servi à évaluer les autres risques et à comparer ces évaluations à celles présentées dans le rapport sur les risques du CTF précédent (qui avait utilisé les données au 30 septembre 2020).
6. La matrice ci-après récapitule les principaux risques auxquels le CTF est exposé et leur ampleur.

Summary Risk Matrix - CTF			
Risk	Likelihood	Severity	Risk Score
Implementation Risk	Likely	Moderate	High
Currency Risk	Possible	Minimal	Low
Credit Risk	Likely	Moderate	High
Resource Availability Risk	Possible	Severe	High

7. Les risques auxquels est exposé le CTF au stade de la mise en œuvre demeurent **élevés**, par suite essentiellement des risques opérationnels engendrés par la pandémie. Au 30 juin 2020, 5 des 113 projets au titre desquels des financements à hauteur de 224 millions de dollars (4 % du programme) avaient été accordés étaient jugés poser des risques au niveau de la mise en œuvre. Ce type de risque a été noté **élevé** au cours des périodes couvertes par les six derniers rapports. La pandémie a eu des répercussions sur trois des projets dans lesquels il a été détecté.
8. Durant la période couverte par le rapport, la livre sterling (GBP) s'est appréciée de 7 % par rapport au dollar, ce qui a entraîné une augmentation de 18 millions de dollars de la valeur des billets à ordre détenus par le CTF (200 millions de livres sterling) et a, par conséquent, généré une plus-value latente de 14 millions de dollars. Le risque auquel est exposé le programme à ce titre demeure donc **faible**. Il importe toutefois de noter que la valeur de ces billets sera exposée à des fluctuations des taux de change qui ne feront qu'augmenter avec la durée de la période durant laquelle ils seront conservés. Le risque de change du programme a été jugé **faible** pour la période actuelle et les périodes couvertes par les deux rapports précédents, mais avait été considéré comme **élevé** pour les périodes couvertes par les quatre rapports antérieurs.
9. L'exposition du CTF au risque de crédit a augmenté et demeure **élevée**. Les répercussions de la pandémie ont accru le montant des pertes que le Fonds pourrait subir. Le nombre de prêts au titre desquels des impayés ont été enregistrés a toutefois fortement diminué durant la période couverte par le rapport : les paiements échus au titre d'un prêt improductif d'un montant de 16 millions de dollars et d'un autre prêt d'un montant de 15 millions de dollars dont le calendrier de paiement n'avait pas été respecté ont été réglés, et aucun retard de paiement ne subsiste, que ce soit au titre des intérêts ou du principal. Au 31 mars 2021, des retards de paiement étaient notés dans le cas de trois prêts (deux de ces prêts portaient sur un montant de 8 millions d'euros et le troisième sur 12 millions de dollars). Un prêt de 16 millions d'euros en défaut de paiement a aussi été cédé en 2019. Trois prêts supplémentaires, qui n'affichent pas encore d'arriérés de paiement, se heurtent à de graves difficultés et devraient enregistrer des impayés à très brève échéance. Le risque de crédit du programme a été évalué **élevé** durant les périodes couvertes par les six derniers rapports.
10. Le risque associé à la disponibilité de ressources demeure **élevé**, bien que le déficit de ressources disponibles soit tombé de 703 millions de dollars à 434 millions de dollars.

2 Informations à jour sur les répercussions de la pandémie de COVID-19

11. Les pays bénéficiaires des ressources des CIF continuent de rencontrer de graves difficultés par suite des défis économiques dus à la pandémie de COVID-19 (la pandémie), qui perdurent à l'échelle nationale et locale et qui ont aussi des répercussions sur les projets actuellement mis en œuvre ainsi que sur ceux qui figurent dans la réserve des programmes des CIF.
12. Les pays en développement, parmi lesquels certains bénéficiaires des CIF, étaient déjà fortement endettés lorsque la pandémie est survenue, et sont maintenant confrontés à de graves difficultés budgétaires et monétaires dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour protéger leur économie réelle des effets négatifs des mesures de restriction des déplacements, de confinement et de distanciation sociale mises en place dans le but de réduire la propagation de la pandémie. Le risque que les pouvoirs publics des pays en développement réaménagent leurs priorités budgétaires au détriment du financement de projets axés sur le climat parce qu'ils s'emploient à remédier aux répercussions de la pandémie sur leur économie et la viabilité des finances publiques demeure de surcroît élevé.
13. Tous les programmes des CIF continuent de courir des risques de crédit et de marché ainsi que des risques opérationnels plus importants par suite des répercussions de la pandémie. L'Unité administrative des CIF a, en particulier, observé les nombreux effets de la pandémie sur la mise en œuvre des projets et la solidité financière des bénéficiaires des ressources des CIF.
 - **Retards dans la mise en œuvre des projets** : les restrictions imposées aux déplacements et les mesures de confinements continuent d'empêcher les consultants de se rendre sur les sites des projets, les travailleurs d'accomplir les tâches nécessaires à la mise en œuvre de ces derniers et les parties prenantes de collaborer. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement retardent ou empêchent la passation de marchés de matériels et de fournitures essentielles. Dans la plupart des cas, seulement certains aspects d'un projet prennent du retard sans toutefois entraîner de retard généralisé au niveau de la mise en œuvre des projets, mais il est arrivé qu'il faille prolonger la durée des projets de jusqu'à 24 mois et/ou de restructurer ces derniers. Il n'a toutefois été que rarement (à ce jour) nécessaire d'annuler totalement un projet. Les dates prévues pour l'approbation de financements ont également été repoussées. Ces facteurs ont entraîné, dans le cadre des projets générateurs de remboursement, le retard de décaissements et le glissement du calendrier d'obtention des remboursements prévus pour ces projets.
 - **Impacts économiques** : la pandémie a considérablement ralenti l'activité économique dans la plupart des pays, et a eu des effets encore plus marqués dans ceux qui étaient tributaires de secteurs plus vulnérables (comme les voyages et le tourisme). Elle a de ce fait fortement réduit la solidité des finances publiques de beaucoup d'États, compromis la santé financière de nombreuses industries et d'entités du secteur privé bénéficiant de ressources des CIF, et créé de graves incertitudes financières.

Les agences de notation du crédit ont abaissé la note de nombreux bénéficiaires des ressources des CIF, en indiquant que la pandémie avait contribué à leurs décisions. Les pertes probables des entités du secteur public recevant des financements des CIF, sur la base de leur note de crédit, ont donc augmenté. Aucun emprunteur du secteur public ayant contracté des financements auprès des CIF ne se trouve toutefois, à ce jour, en défaut de paiement – tandis que plusieurs des emprunteurs des CIF n’ont pas été en mesure d’honorer leurs obligations envers différents détenteurs d’obligations. L’Unité administrative des CIF estime par conséquent que ces baisses des notes de crédit sont moins préoccupantes que le risque d’une réorientation des financements des CIF obtenus par les entités du secteur public vers des objectifs adoptés pour remédier aux répercussions de la pandémie au détriment des priorités climatiques.

Les incertitudes économiques dues à la pandémie ont de surcroît considérablement réduit l’intérêt porté par le secteur privé aux financements verts. Les intermédiaires financiers font état d’une contraction considérable, voire même d’une cessation totale des financements verts des mesures d’atténuation, y compris au titre des énergies renouvelables et de la maîtrise de l’énergie, en raison des incertitudes économiques suscitées par la pandémie. Les travaux de construction concernant certains projets donnant lieu à des accords d’achat d’électricité avec des entités privées du secteur de détail ou du tourisme ou avec des services d’utilité collective ont pris du retard, car certains investisseurs privés ont décidé de ne pas approuver d’investissements dans le but de conserver des liquidités. Ces projets souffrent également de retards des paiements dans le cadre de ces contrats par suite du ralentissement de l’activité économique.

14. D’autres effets pourraient se manifester, parmi lesquels :

- i. Une augmentation de la demande d’octroi par les banques multilatérales de développement de conditions concessionnelles aux bénéficiaires de financements au titre des projets figurant dans la réserve, notamment des demandes de conversion en dons d’instruments de financement ne rentrant pas dans cette catégorie ; et
- ii. Une modification du calendrier des remboursements devant être assurés par les bénéficiaires des financements par suite de la restructuration de ces derniers, donnant lieu à un allongement des différés de paiement et des échéances.

15. Il faut, en revanche, se réjouir de la mise au point, de la distribution et de l’administration de vaccins en vue de lutter contre la pandémie. L’Unité administrative des CIF compte que certains des impacts observés au niveau de la mise en œuvre des projets s’atténueront au fur et à mesure que la disponibilité des vaccins s’accroîtra. Les retards d’exécution dus aux restrictions imposées aux déplacements, aux confinements et aux perturbations des chaînes d’approvisionnement devraient également diminuer. Le processus de distribution des vaccins est toutefois très lent dans la plupart des pays en développement de sorte que, même si l’Unité administrative des CIF prévoit une diminution des retards observés au niveau de la mise en œuvre, ces derniers devraient néanmoins persister pendant au moins 24 mois.

16. Dans l'intervalle, l'amélioration de la situation dépendra de la fréquence, de la durée et de la gravité des épisodes d'accroissement soudain du nombre de cas d'infection dans les pays bénéficiaires, ainsi que de l'efficacité des vaccins face aux nouvelles souches du virus qui ne cesse d'évoluer.
17. 7. L'Unité administrative des CIF s'attend à ce que les répercussions économiques et les impacts sur la qualité du crédit et la solidité financière des bénéficiaires des financements perdurent. Certains bénéficiaires du secteur public ont déjà dû réaménager leurs priorités budgétaires au détriment d'initiatives axées sur le climat pour faire face à des catastrophes naturelles de portée plus réduite. La pandémie sévit à l'échelle de la planète, et l'Unité administrative des CIF craint que les finances publiques ne soient réorientées de manière plus générale pour faire face à ses répercussions. La diminution de l'appétit du secteur privé pour les financements verts persistera probablement bien au-delà des 24 prochains mois.